

Conseil canadien pour la coopération internationale

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020

Conseil canadien pour la coopération internationale
États financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2020

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État de la situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7
Annexe 1 - Charges par objet	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil canadien pour la coopération internationale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil canadien pour la coopération internationale (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, des états des l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly O'Hara s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
le 4 juin 2020
Ottawa (Ontario)

Conseil canadien pour la coopération internationale État de la situation financière

au 31 mars

2020

2019

Actif

Court terme

Trésorerie	51 633 \$	705 395 \$
Placements - portion court-terme (note 2)	360 000	216 330
Débiteurs (note 3)	364 225	128 218
Frais payés d'avance	25 264	11 900

801 122 1 061 843

Placements - portion long-terme (note 2)

250 336 -

Immobilisations corporelles (note 4)

37 865 52 682

1 089 323 \$ 1 114 525 \$

Passif et actifs nets

Court terme

Fournisseurs à payer et autres passifs d'exploitation	130 365 \$	112 535 \$
Apports reportés (note 5)	725 194	758 766

855 559 871 301

Actifs Nets

Affectés à l'interne		
Investi dans les immobilisations	37 865	52 682
Fonds de réserve affecté	188 000	270 000

Non affectés		
Fonds de réserve général (déficit)	7 899	(79 458)

233 764 243 224

1 089 323 \$ 1 114 525 \$

Pour le conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Conseil canadien pour la coopération internationale État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice clos le 31 mars

	Investi dans les immobilisations	Fonds de réserve affecté	Fonds de réserve général (déficit)	Total 2020	Total 2019
Solde, début de l'exercice	52 682 \$	270 000 \$	(79 458) \$	243 224 \$	396 533 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(17 927)	-	8 467	(9 460)	(153 309)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 110	-	(3 110)	-	-
Virements interfonds	-	(82 000)	82 000	-	-
Solde, fin de l'exercice	37 865 \$	188 000 \$	7 899 \$	233 764 \$	243 224 \$

Conseil canadien pour la coopération internationale État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars	2020	2019
Produits		
Cotisations des membres	660 541 \$	631 120 \$
Groupes de travail régionaux	108 169	91 238
Réseau d'intervention humanitaire	13 539	60 780
Donateurs institutionnels	980 709	462 018
Autres subventions et contributions	95 790	122 836
Frais d'inscription aux événements et parrainage	249 255	88 032
Autres revenus (ventes générales, dons)	37 991	17 167
Revenus d'intérêts	12 830	8 651
	2 158 824	1 481 842
Charges (Annexe)		
Recherche et politique	290 987	297 114
Engagement des membres	95 182	106 219
Communications	119 118	78 273
Soutien accru du Canada au développement durable	220 309	92 649
Conférence annuelle et événements	244 502	71 848
Gestion des opérations	474 606	559 751
Réseau d'intervention humanitaire	178 167	57 830
Projet de collaboration de recherche de Prochaine Génération	337 837	246 418
Centre d'expertise PEAS	96 052	-
Groupes de travail régionaux	111 524	97 232
Investissement stratégique	-	27 817
	2 168 284	1 635 151
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	(9 460) \$	(153 309) \$

Conseil canadien pour la coopération internationale État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	2020	2019
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	(9 460) \$	(153 309) \$
Ajustement pour		
Amortissement des immobilisations corporelles	17 927	23 848
	8 467	(129 461)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(236 007)	(6 827)
Frais payés d'avance	(13 364)	(5 111)
Fournisseurs à payer et autres passifs d'exploitation	17 830	23 069
Apports reportés	(33 572)	474 585
	(256 646)	356 255
Activités d'investissement		
Acquisition de placements - coût	(610 336)	-
Produit sur vente de placements - coût	216 330	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 110)	(7 975)
	(397 116)	(7 975)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(653 762)	348 280
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	705 395	357 115
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	51 633 \$	705 395 \$

Conseil canadien pour la coopération internationale

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables

Nature de l'organisation Le Conseil canadien pour la coopération internationale (le « Conseil ») est une coalition d'organisations du secteur bénévole canadien oeuvrant à l'échelle internationale pour un développement humain viable. Le Conseil cherche à mettre fin à la pauvreté dans le monde et à promouvoir la justice sociale et la dignité humaine pour tous. Le Conseil est un organisme de bienfaisance.

Base de présentation Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada et qui comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

Utilisation d'estimations Pour dresser les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants indiqués à l'égard des actifs et passifs et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges indiqués pour la période concernée. Bien que ces estimations soient faites par la direction d'après les connaissances qu'elle a des événements actuels, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La direction revoit régulièrement ses estimations et hypothèses et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ceux-ci sont effectués dans les états portant sur l'exercice au cours duquel ils sont connus. Les estimations importantes comprennent les hypothèses adoptées pour : estimer les montants à recevoir et la possibilité de recouvrement des créances; établir la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations; estimer les provisions pour les charges à payer; estimer les salaires et avantages sociaux alloués aux différents secteurs opérationnels; estimer les montants des apports gagnés, recevables, courus et reportés et les autres ententes de financement.

Instruments financiers Les instruments financiers sont des actifs ou passifs financiers qui, en général, représentent pour le Conseil un droit contractuel à recevoir une somme d'argent ou autre actif financier d'une autre partie ou encore l'obligation de verser à une autre partie une somme d'argent ou autre actif financier.

Évaluation des instruments financiers

Le Conseil évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à leur juste valeur.

Le Conseil évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

Conseil canadien pour la coopération internationale

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les placements à court terme, les débiteurs et les contributions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les fournisseurs à payer et les autres passifs d'exploitation. Le Conseil n'a aucun actif financier ni passif financier évalué à sa juste valeur.

Perte de valeur d'un actif financier

Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à des tests de dépréciation lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur. Le montant de la réduction est comptabilisé dans l'état des résultats. La dépréciation précédemment constatée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, pourvu que l'actif n'excède pas le montant établi avant la constatation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque le Conseil reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes, le taux annuel et les périodes qui suivent.

Les mobiliers de bureau sont amortis de façon linéaire sur leur durée de vie utile allant de 5 à 10 ans.

Les ordinateurs et équipements sont amortis de façon dégressif sur leur durée de vie utile au taux de 30 %.

Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile de 5 ans.

Conseil canadien pour la coopération internationale

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations (suite) Réduction de valeur

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus de potentiel de service à long terme pour le Conseil, l'excédent de la valeur comptable nette sur la juste valeur est comptabilisé en charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne peut être renversée dans un exercice subséquent.

Fonds de réserve affecté Le Conseil a mis sur pied un fonds de réserve affecté afin de s'acquitter des obligations financières du Conseil dans l'éventualité où celui-ci doit diminuer ou cesser complètement ses activités. Les montants requis pour parer aux obligations financières du Conseil dans le cas d'une fermeture seront réévalués chaque année et des fonds additionnels seront ajoutés au fonds de réserve affecté au besoin afin d'assurer que toutes les obligations financières soient couvertes. Dans le cas où les montants seraient moindres que le solde du fonds de réserve affecté, le conseil d'administration peut décider de transférer les fonds excédentaires au surplus non affecté.

Constatation des produits Apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Cette méthode prévoit que les apports affectés aux dépenses de périodes subséquentes, notamment pour les projets et les frais d'administration du Conseil, sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont constatées dans la période pour laquelle elles s'appliquent.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, pour la période visée et lorsque ces droits sont fixes ou déterminables et que leur réception est raisonnablement assurée. Le passif correspondant à la portion reçue mais non acquise des droits d'inscription est comptabilisé dans l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Conseil canadien pour la coopération internationale

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits *Produits financiers nets*
(suite)

Les transactions financières sont inscrites à la date de la transaction, et les revenus obtenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Les produits financiers affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Le reste des produits financiers sont non affectés et sont constatés à titre de produits.

Transactions en devises étrangères

Les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou pertes de change sont considérés lors de l'établissement de l'état des produits et des charges. Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux en vigueur à la date du bilan.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique du Conseil est de présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et un solde disponible et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois de la date d'acquisition ou remboursable en tout temps sans pénalité.

Allocation de charges

Les charges du Conseil sont présentées dans l'état des résultats sur une base fonctionnelle. Les charges attribuées à une fonction particulière sont directement liées à cette catégorie fonctionnelle et ne sont donc pas considérées comme des charges indirectement affectées. Les charges du Conseil sont également présentées par objet dans un annexe accompagnant les états financiers.

Conseil canadien pour la coopération internationale Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

2. Investissements

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Dépôts à terme	360 000 \$	216 330 \$
Placement garanti lié au marché	<u>250 336</u>	-
	610 336	216 330
Moins: Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>360 000</u>	<u>216 330</u>
	<u>250 336 \$</u>	<u>- \$</u>

Les dépôts à terme sont détenus auprès d'une banque à charte canadienne. Ils portent intérêt à des taux entre 1,00 % et 1,38 % (2019 - 1,00 %) et viennent à échéance au cours de l'exercice 2020. Le dépôt à terme détenu au 31 mars 2019 a été remboursé au cours de l'exercice.

Le placement garanti lié au marché est détenu auprès d'une banque à charte canadienne. Le placement porte un taux d'intérêt annuel minimum garanti de 1,01 % et vient à échéance en août 2022.

3. Débiteurs

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Comptes à recevoir	37 347 \$	16 855 \$
Contributions à recevoir	303 691	101 500
Taxes de vente à recevoir	<u>23 187</u>	<u>9 863</u>
	<u>364 225 \$</u>	<u>128 218 \$</u>

Conseil canadien pour la coopération internationale Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

4. Immobilisations corporelles

	2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier de bureau, ordinateurs et équipements	165 758 \$	139 791 \$	25 967 \$
Améliorations locatives	36 356	24 458	11 898
	202 114 \$	164 249 \$	37 865 \$
	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier de bureau, ordinateurs et équipements	162 648 \$	129 796 \$	32 852 \$
Améliorations locatives	36 356	16 526	19 830
	199 004 \$	146 322 \$	52 682 \$

5. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affections d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges du Conseil du prochain exercice.

Les variations du solde des apports reportés pour l'exercice clos le 31 mars 2020 sont les suivantes :

Conseil canadien pour la coopération internationale Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

5. Apports reportés (suite)

	Solde, début de l'exercice	Reçu au cours de l'exercice	Reconnu au cours de l'exercice	Solde, fin de l'exercice
Fondation Bill et Melinda Gates	327 961 \$	233 732 \$	(253 355) \$	308 338 \$
Centre de recherches pour le développement international	203 772	167 849	(371 621)	-
Groupes de travail	17 269	103 147	(111 524)	8 892
Réseau d'intervention humanitaire	136 677	228 608	(190 672)	174 613
Centre d'expertise PEAS	-	339 159	(106 903)	232 256
Autres apports reportés	73 087	94 385	(166 377)	1 095
	758 766 \$	1 166 880 \$	(1 200 452) \$	725 194 \$

Les variations du solde des apports reportés pour l'exercice clos le 31 mars 2019 sont les suivantes :

	Solde, début de l'exercice	Reçu au cours de l'exercice	Reconnu au cours de l'exercice	Solde, fin de l'exercice
Fondation Bill et Melinda Gates	106 708 \$	359 077 \$	(137 824) \$	327 961 \$
Centre de recherches pour le développement international	138 641	336 190	(271 059)	203 772
Groupes de travail	9 528	104 973	(97 232)	17 269
Réseau d'intervention humanitaire	29 304	168 153	(60 780)	136 677
Autres apports reportés	-	121 440	(48 353)	73 087
	284 181 \$	1 089 833 \$	(615 248) \$	758 766 \$

6. Régime de retraite

Le Conseil participe à un régime de retraite d'employeur. Le régime est un régime à cotisations déterminées. Les cotisations de l'exercice s'élèvent à 26 656 \$ (2019 - 23 221 \$).

Conseil canadien pour la coopération internationale Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

7. Engagements contractuels

Le Conseil a conclu un contrat de location à long terme qui arrive à terme le 30 août 2021. Les paiements futurs au titre de location et coûts reliés pour les prochains exercices sont les suivants :

2021	39 643 \$
2022	<u>16 639</u>
	<u>56 282 \$</u>

Certaines améliorations locatives ont été payées par le propriétaire. Ces coûts sont remboursés avec les paiements du bail et sont inclus dans les fournisseurs et autres passifs d'exploitation. L'entente prévoit également une pénalité de 1 500 \$ par année en cas de résiliation hâtive du bail.

8. Instruments financiers

Le Conseil est exposée à divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de risque du Conseil au 31 mars 2020.

Dans le cadre de ses activités, le Conseil ne recourt aucunement aux activités de couverture et ne possède ou n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins de négociations.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Conseil est principalement exposé à ce risque par rapport à ses fournisseurs à payer et autres passifs d'exploitation.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit principal du Conseil se rapporte à ses débiteurs et ses contributions à recevoir. À la fin de l'exercice, les créances d'une entité représentaient 65 % (2019 - 79 %) du solde total des débiteurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Conseil est principalement exposé au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Conseil canadien pour la coopération internationale Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

8. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou le flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux de change. À la fin de l'exercice, les fournisseurs à payer comprennent 233 732 \$ (2019 - 5 020 \$) canadien libellés en dollars américains. La valeur comptable de ces éléments peut varier en raison de fluctuations des taux de change.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le Conseil est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à ses actifs financiers qui portent intérêt à taux fixe et à taux variable. Tel que présenté à la Note 2, les dépôts à terme du Conseil portent intérêts à taux fixe et le placement garanti lié au marché porte intérêt à taux variable. Le Conseil est alors exposé au risque de changements de juste valeur sur ses dépôts à terme et au risque de flux de trésorerie sur son placement garanti lié au marché en conséquence des fluctuations des taux d'intérêts. Les autres actifs financiers et passifs du Conseil ne comportent aucun risque de taux d'intérêt puisqu'ils ne portent aucun intérêt.

Changement des risques

Il n'y a eu aucun changement important dans les expositions des risques du Conseil depuis l'exercice clos le 31 mars 2019.

9. Montants comparatifs et informations financières

Dans certains cas, des montants et informations financières de l'exercice 2019 ont dû être reclassés pour être conforme à la présentation des états financiers et de l'information financière de l'exercice 2020. Ces reclassements n'affectent pas les actifs nets.

10. Événements subséquents

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a classé COVID-19 dans la catégorie des pandémies. Les effets économiques potentiels dans l'environnement du Conseil et sur les marchés mondiaux, la perturbation possible des chaînes d'approvisionnement et les mesures introduites à différents niveaux de gouvernement pour freiner la propagation du virus (telles que les restrictions de voyage, la fermeture d'activités municipales et privées non essentielles, l'imposition de quarantaines et la distanciation sociale) pourraient avoir un impact important sur les activités du Conseil.

L'ampleur de l'impact de cette épidémie et des mesures de confinement connexes sur les activités du Conseil ne peut être estimée de manière fiable pour le moment.

Conseil canadien pour la coopération internationale Annexe 1 - Charges par objet

Pour l'exercice clos le 31 mars	2020	2019
Amortissements des immobilisations	17 927 \$	23 848 \$
Ateliers de travail et coalitions	51 000	22 000
Autres dépenses	-	55
Communications	35 667	35 315
Consultants et support de logiciels	220 304	222 745
Cotisations et hospitalités	119 916	5 266
Créances douteuses	-	9 272
Frais bancaires et frais de services	8 828	5 880
Frais de loyer et assurances	47 595	47 271
Frais de réunion	39 581	105 297
Honoraires professionnels	29 086	24 720
Location d'équipement	42 823	11 607
Photocopies, courrier et fourniture de bureau	20 395	9 932
Publications et abonnements	31 353	5 660
Recrutement et formation	11 086	8 838
Salaires et avantages sociaux	1 333 048	962 869
Traduction	72 907	44 847
Voyages	86 768	89 729
	2 168 284 \$	1 635 151 \$
